



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION UNIQUE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

La préfète de la Somme donne acte à la société MSE Les Rosières, dont le siège social est sis 215 rue Samuel Morse - Le Triade II - 34967 MONTPELLIER, de sa déclaration du 3 août 2020 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant huit éoliennes, situé sur le territoire des communes de LIHONS et VERMANDOVILLERS.

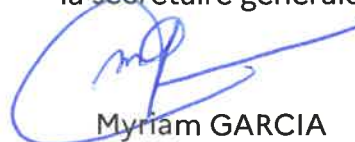
La modification concerne le déplacement de l'éolienne E5 de 230 mètres du centre de l'éolienne, de l'autre côté de la route départementale D337.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent document pourra être opposé à la société MSE Les Rosières lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **14 OCT. 2020**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Myriam GARCIA